**Demande Inscription Dérogatoire**

**Extrait du Règlement Intérieur ED PSIME**

4-3 Réinscription en année dérogatoire

A partir de la 4ème année, les doctorants doivent transmettre au secrétariat de l'ED PSIME, au directeur ou à l'un des directeurs adjoints, une demande de dérogation motivée et signée par leur directeur de thèse (et leur co-directeur de thèse éventuellement) et le directeur de l'UR d’accueil, et avec un engagement du doctorant et du directeur de thèse sur la date de la soutenance. La procédure de demande de réinscription en année dérogatoire est précisée dans l’établissement d’inscription en thèse.

Cette dérogation sera accordée sous réserve de pouvoir justifier du financement du doctorant jusqu’à la soutenance.

Par principe, une inscription en cinquième année ne sera pas admise.

Les demandes d'autorisation d'inscription en année dérogatoire sont examinées par le Directoire de l’ED PSIME et éventuellement avec un avis du conseil de l’ED. La décision de réinscription en année dérogatoire se basera notamment sur les rapports du CSI. Un entretien entre le doctorant, la direction de la thèse, la direction de l’UR et un membre du Directoire de l’ED PSIME pourra être demandé en fonction des cas spécifiques. Il est rappelé que la liste des bénéficiaires de ces dérogations est présentée chaque année au Conseil de l'ED et transmise à la Commission de la recherche du Conseil académique de la ComUE *Normandie Université*.

**Doctorant :**

**Laboratoire :**

**Directeur(s) de thèse :**

**Date de la 1ère inscription :**

**Précisions :**

*■ Administrativement, une 4ème inscription est considérée comme dérogatoire (a fortiori une 5ème). Cependant, il y a plusieurs cas de figures qui font qu’une 4ème inscription est nécessaire sans qu’il n’y ait dépassement de durée au regard des règles de l’ED (par exemple, en cas de 1ère inscription au printemps, pour un doctorant salarié, ou dans le cas d’une cotutelle avec un pays ayant une durée de thèse supérieure à 3 ans). La constitution du dossier des pages 3 à 4 ne concernera donc que les thèses se déroulant avec un contrat doctoral de 3 ans, et pour lesquelles la soutenance ne peut se tenir avant la fin de l’année civile contenant cette échéance des 36 mois.*

*■ Il n’y a pas une forme de tolérance qui rendrait quasi systématique l’octroi d’une 1ère année de dérogation. En l’absence de raisons particulières dûment documentées (d’ordre médical essentiellement), une inscription peut être refusée si l’état d’avancement de la thèse n’est pas suffisant. Dans ce cas, l’ED propose de rassembler dans une « Attestation d’Activités de Recherches » –rédigée conjointement par le doctorant, la direction de thèse et celle du laboratoire– l’ensemble des compétences acquises lors des 3 années de thèse, de telle sorte que cette période apparaisse dans le CV comme un CDD de recherches. Bien que l’état d’avancement de la thèse et un échéancier précis soient les éléments primordiaux pour juger de la pertinence de cette année dérogatoire, l’ED prendra aussi en compte le financement de la période hors contrat ainsi que l’historique de l’encadrement lors de demandes antérieures de dérogations, en termes de respect des engagements sur la date de soutenance et le financement complémentaire.*

**Raison vous conduisant à demander une inscription en xème année universitaire (x ≥ 4)**

■ x =

■ Doctorant salarié ………………………………………………………………………………………………………………………□

Quel type d’emploi ?.....

■ Cotutelle ayant une durée de thèse supérieur à 3 ans………………………………………………………………□

Quel pays ?.....

Quelle durée de thèse totale actée dans la convention de cotutelle ?.....

■ Inscription de début d’année civile……………………………………………………………………………………..……□

Quel type de financement ?.....

*Si votre demande correspondant à un des 3 cas ci-dessus , contentez vous de compléter le cadre ci-dessous sans prendre en considération le reste du dossier (si votre demande correspond à un cas particulier non répertorié ici veuillez contacter votre gestionnaire de site SVP).*

**Signatures Doctorant DirThèse DirLab**

**Date de dépôt de la demande : / /**

**A envoyer à :  adresse générique regroupant les gestionnaires**

■ J’ai un contrat doctoral financé sur 3 ans, mais je ne suis pas en mesure de soutenir

dans la période des 36 mois, ni même avant la fin de l’année civile correspondant

à cette échéance des 36 mois ……………………………………………………………………………………………………□

**La suite du formulaire ne concerne que les dossiers correspondant au cas de figure ci-dessus**

**►Demande de réinscription pour quelle année ?**

4ème □ 5ème □

***►*Raisons expliquant ce retard aux yeux du doctorant**

**►Argumentaire de la direction de thèse**

**►Argumentaire du CSI (se baser sur l’entrevue qui a dû se tenir avant fin Juin de cette année, et au cours de laquelle le CSI a émis un avis positif pour cette inscription dérogatoire)**

**►Production scientifique**

**►ETAT ACTUEL DU MANUSCRIT (PIECE SEPAREE A JOINDRE AU DOSSIER, EN FORMAT PDF)**

**Financement envisagé sur la période suivant la fin du contrat doctoral. Distinguer les financements certains de ceux qui sont juste envisagés.**

**Engagement ferme sur une date de soutenance (cette date engage chacune des parties et doit donc être réaliste).**

**Signatures Doctorant DirThèse DirLab**

**Date de dépôt de la demande : / /**

**A envoyer à :  adresse générique regroupant les gestionnaires**